

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 15 MAI 2017

2017 - 030

Date de convocation : 09/05/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le quinze du mois de mai à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, V. LEROY, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°30 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES (MDE/EnR) »

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2016, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Energétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR) ».

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- La conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements)
- La conduite de bilans, diagnostics
- La mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- La recherche de financement et le portage de projets liés
- La gestion et la valorisation des certifications d'économie d'énergie
- La conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

2017-030

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 04 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

Article 1 : Transfère au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence « **Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR)** ».

Article 2 : Autorise les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 15 mai 2017.

Le Maire


Daniel CHARLET 